



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 14 août 2024
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière

ABSENT: Kyle Cyr, Conseiller quartier 1

1. Ouverture de la réunion

Le maire Zanth ouvre la réunion à 16h31.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le maire Zanth fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2024-75

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 6.5 -
Mise à jour sur les négociations avec CUPE.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

6. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2024-76

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.2 Disposition ou achat de propriété potentiel à la suite de l'étude de rationalisation des installations municipales et du plan stratégique de la Cité

6.3 Entente avec la municipalité de La Nation relativement au système d'eau -
Avis d'arbitrage

6.4 Correspondance confidentielle reçue de la province de l'Ontario datée du 31 juillet 2024

6.5 Mise à jour sur les négociations avec CUPE

ADOPTÉE

Les membres du Conseil restent dans la salle du Conseil pour une session à huis clos à partir de 16 h 35 et reprennent la réunion ordinaire à 19 h 35.

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2024-77

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la réunion à huis clos se poursuive après l'item 15 afin de terminer les discussions relativement aux items 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel, toutefois, une résolution doit être envisagée :

RÉSOLUTION 2024-78

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE le Conseil a discuté, à huis clos en ce 14e jour d'août 2024, de la disposition ou de l'achat potentiel de biens à la suite de l'étude de rationalisation des bâtiments et du plan stratégique de la Cité ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à continuer de maintenir les installations municipales suivantes qui sont à demeurer dans l'inventaire des édifices :

- Caserne no. 3 – 1550 Laurier, Rockland
- Caserne no. 1 – 2130 Laval, Bourget
- Garage satellite des travaux publics – 2457 Lalonde, Bourget
- Hôtel de ville – 1560 Laurier, Rockland
- Arena Clarence-Rockland – 60 Canadian Lane, Rockland
- Arena Clarence Creek – 418 Lemay, Clarence Creek
- Salle de spectacle Optimiste– 1535 du Parc, Rockland
- Complexe récréatif et culturel – 1535 du Parc, Rockland
- Gare de Bourget – 139 Levis, Bourget
- Centre Communautaire Alphonse Carrière – 3154 Gendron, Hammond
- Centre Communautaire Ronald Lalonde – 2564 ch. St-Pascal, St-Pascal
- Centre Communautaire de Bourget – 19 Lavigne, Bourget

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à initier la préparation du plan directeur d'aménagement du secteur riverain afin d'être en mesure de mettre en œuvre les recommandations une fois approuvées par le Conseil ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à procéder à l'aliénation de la maison, qui est située au 117, rue Edwards, afin de réaffecter le terrain vacant pour des besoins futurs ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à procéder à l'aliénation de la maison, qui est située au 19, rue Lavigne, afin de réaménager le terrain vacant pour des besoins futurs ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration de continuer à accorder la priorité à la programmation communautaire, aux événements spéciaux et aux festivals, et d'explorer de nouvelles possibilités d'investir dans l'infrastructure qui pourraient profiter au développement communautaire ainsi qu'au développement économique, par exemple explorer le retour sur investissement possible dans l'achat d'un revêtement de sol d'événement temporaire et amovible ou d'une scène d'événement amovible ; et QUE le budget qui n'a pas été utilisé pour 2024, GL 1-4-8213-3501, soit réaffecté à cette initiative, car cela servirait à des événements tels que l'Expo Clarence-Rockland ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à rédiger une nouvelle politique visant à remplacer la politique no. LOI2014-01 afin de mieux refléter le niveau de service qui doit être offert à tous les organismes sans but lucratif.

ADOPTÉE

9. Annonces / Présentations spéciales

Aucune

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Présentation d'une pétition au sujet des services de garderie par Lydia Lalonde

Lydia Lalonde présente une pétition relativement au manque de places disponibles dans le programme parascolaire à l'école du Rosaire à St-Pascal.

Suite aux question, Julian Lenhart explique que le modèle d'affaire pour le service de garderie, adopté par le conseil, ne permet pas en ce moment d'offrir un nouveau groupe à moins d'obtenir un nombre spécifique d'inscription.

La pétition est reçue et déposé en filière.

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

Aucun

10.4 Rapports des comités/services

Aucun

11. Rapport du comité plénier

Aucun

12. Items des membres du Conseil

Aucun

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2024-79

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 août 2024, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 10 juillet 2024

13.2 Accessibility Advisory Committee Meeting Minutes of May 15, 2024

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de juillet 2024 (2024-76, 2024-77, 2024-78 et 2024-79)

13.4 Résolution pour rembourser les frais de permis de construction de France et Pierre Guay pour le 250 chemin Voisine, tel que recommandé par le Comité plénier le 10 juillet 2024

- 13.5 Résolution pour soumettre une demande aux Comtés unis de Prescott et Russell pour dédier certains chemins comme Zone de sécurité communautaire
- 13.6 Résolution pour approuver les salaires payés du 23 juin au 20 juillet 2024
- 13.7 Résolution pour approuver les comptes payés du 28 juin, 2024, au 1er août 2024
- 13.8 Résolution pour adopter les réductions de taxes en vertu des sections 357 et 358 de la Loi sur les municipalités (FIN2024-028)
- 13.9 Résolution pour nommer deux membres additionnels au sein du Comité consultatif en accessibilité, tel que recommandé au rapport CLERK2024-06
- 13.10 Réception du rapport FIN2024-09, sur le budget opérationnel pour la période se terminant le 30 juin 2024
- 13.11 Résolution pour approuver la recommandation au rapport no. FIRE2024-005, au sujet du rapport d'évaluation des risques pour la collectivité

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2024-79 :

- 13.1** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 10 juillet 2024 soit adopté.*
- 13.2** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en accessibilité du 15 mai 2024, soit reçu.*
- 13.3** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2024-76, 2024-77, 2024-78 et 2024-79, soient reçus et déposés en filière.*
- 13.4** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement des frais de deux (2) permis de construction, soit 735,50 \$ pour le permis 2019-436 et 403,80 \$ pour le permis 2020-358 à France et Pierre Guay du 250 chemin Voisine, pour l'élévation de la résidence primaire et la reconstruction du garage, suite aux inondations printanières de 2017 et 2019.*
- 13.5** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland demande au conseil des Comtés unis de Prescott et Russell de désigner les section de routes des comtés comme Zone de sécurité communautaire, et ce effectif en tout temps:*

Highway	Reference Point	From	To
County Road 2 (Russell Road)	Between Cheney and Bourget	450 meters west of its intersection with Legault Road	300 meters east of its intersection with Legault Road
County Road 8	Clarence Creek	1100 metres north of its intersection with Labonté Street	625 metres east of its intersection with Landry Road
County Road 8	Clarence Point	40 metres north of its intersection with County Road 17	500 metres west of its intersection with Dallaire Street
County Road 21 (Gendron Road)	Hammond	30 metres south of its intersection with Lacroix Road	90 metres south of its intersection with Des Tulipes Street
County Road 2 (Laval Road)	Bourget	500 meters east of its intersection with Champlain Road	500 meters west of its intersection with Champlain Road
County Road 8 (Champlain Road)	Bourget	Laval Street	1000 meters north of its intersection with Laval Street
County Road 8 (Laundry Road)	Clarence-Creek	Labonté Road	1000 meters north of its intersection with Labonté Road
County Road 8 (Labonté Road)	Clarence-Creek	500 meters east of its intersection with Laundry Road	500 meters west of its intersection with Laundry Road

County Road 1 (St-Pascal Road)	St-Pascal Baylon	Du Lac Road	500 meters west of its intersection with Du Lac Road
County Road 21 (Gendron Road)	Hammond	Lacroix Road	500 meters south of its intersection with Lacroix Road
County Road 21 (St-Jean Street)	Rockland	Hudon Street	500 meters south of its intersection with Hudon Street
County Road 17	Clarence Creek	Landry Road	Charbonneau Street
County Road 17	Rockland	Canaan Road	Carmen-Bergeron Street
County Road 2 (Russell Road)	Chene	Grand Tronc Street	Indian Creek Road

13.6 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 23 juin 2024, au 20 juillet 2024, au montant brut de 1 138 994,83 \$, et montant net de 784 920,04 \$, soient adoptés tel que recommandé.*

13.7 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 28 juin, 2024, au 1er août 2024, au montant de 3 899 465,58 \$ soient adoptés tel que recommandé.*

13.8 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 690,63 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2024-021.*

13.9 *ATTENDU QU'un membre démissionné et que les termes de référence du Comité consultatif en accessibilité indique que le comité doit être composé d'un maximum de huit (8) résidents représentant le large éventail des handicaps et d'un (1) membre du conseil municipal;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les individus suivants soient nommés pour siéger sur le comité consultatif sur l'accessibilité pour le reste du terme du conseil:

- Diane Saumure
- Julie Larivière

13.10 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport no. FIN2024-29, étant le rapport financier sur le budget opérationnel pour la période se terminant le 30 juin 2024, soit reçu à titre d'information.*

13.11 *ATTENDU QUE chacune des municipalités de l'Ontario devait examiner et préparer une évaluation des risques dans la collectivité au plus tard le 1er juillet 2024 en vertu du Règlement de l'Ontario 378/18 : Évaluation des risques dans la collectivité;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'évaluation des risques communautaires de 2024, tel qu'annexée au rapport no. FIRE2024-005, soit reçue, et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le directeur des Services de protection soit mandaté de travailler à la mise en œuvre de ses recommandations et de ses plans d'atténuation.

14. Rapports des Comités/Services

Aucun

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2024-80

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

- 15.1 2024-76 Règlement sur les normes de propriété
- 15.2 2024-77 Cérémonies de mariages civils
- 15.3 2024-78 visant à assumer la rue du Rivage - Plan 50M-333
- 15.4 2024-79 Amendement no. 31 au plan officiel - région urbaine
- 15.6 2024-81 pour autoriser la signature d'une entente d'aide automatique avec La Nation

ADOPTÉE

15.5 2024-80 Amendement au règlement de zonage - 1969 rue Catherine

RÉSOLUTION 2024-81

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2024-80, visant à modifier le Règlement de zonage no. 2016-10, à l'effet de changer la catégorie de zonage pour le terrain au 1969 rue Catherine, de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 2 – Exception 36 (R2-36) », soit adopté.

ADOPTÉE

À 20h30, les membres du conseil sont restés dans la salle du conseil, mais toutes les personnes qui n'ont pas participé à la séance à huis clos ont quitté la salle du conseil, car le conseil s'est réuni à huis clos conformément à la résolution n° 2024-77.

Le Conseil est revenu en séance ordinaire pour considérer l'adoption du règlement de confirmation à 21h03.

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2024-82

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2024-82, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 14 août 2024, soit adopté.

17. Ajournement

Le maire Zanth lève l'assemblée à 21h05.

Mario Zanth, Maire

Monique Ouellet, Greffière